

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BOISGERVILLY**

SEANCE DU 03 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trois octobre à dix-neuf heures trente minute, le Conseil Municipal de la Commune de BOISGERVILLY, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard PIEDVACHE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 18

Nombre de votants : 19

Date de convocation : 26 septembre 2024

Présents : M Bernard PIEDVACHE, M. Hubert GUINARD, Mme Sylvie ROUSSIN, M. Olivier LUCE, M. Olivier DAVENEL, Mme Carole THOUAULT, M. Anthony ROUAULT, M. Bernard DANIEL, Mme Carole HEMERY, M. Vincent GUILLEUX, Mme Pauline REQUINTEL, M. Frédéric GARCIA, M. Pascal GRELICHE, Mme Catherine KINDROZ, Mme Mélina LEFEUVRE, Mme Éliane BERTHELOT, Mme Cécilia CLAPIER, Mme Hélène BRIGNOU, M. Michel THOUAULT

Excusés: M. Olivier DAVENEL

Pouvoirs : M. Olivier DAVENEL donne pouvoir à Mme Catherine KINDROZ.

Secrétaire de séance : M. Pascal GRELICHE.

Envoyé en préfecture le 12/10/2024  
Reçu en préfecture le 12/10/2024  
Publié le  
ID : 035-213500275-20241003-DCM\_93\_2024-DE

**93-2024 Intercommunalité : Plan schéma mobilité simplifié**

Monsieur le Maire fait savoir que la Communauté de Communes Saint-Méen Montauban sollicite l'avis du Conseil municipal sur le projet de Plan de Mobilité Simplifié de son territoire.

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes Saint-Méen Montauban s'est dotée de la compétence mobilité en mars 2021, devenant organisatrice de la mobilité sur son territoire et qu'elle s'est engagée à élaborer un Plan de Mobilité Simplifié tel que défini par la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) de décembre 2019.

Ce document de planification vise à définir les objectifs et les actions mobilités en s'appuyant sur un diagnostic territorial. Il résulte d'une démarche de concertation des acteurs et partenaires locaux.

La Communauté de Communes a identifié 4 axes d'intervention déclinés en 16 actions :

Axe 1 : Renforcer l'offre de transports collectifs et l'intermodalité

- 1.1 Travailler sur le développement des offres routières BreizhGo en lien avec la Région
- 1.2 Expérimenter une ligne régulière entre les principales communes du territoire
- 1.3 Retravailler la position des arrêts BreizhGo routiers en partenariat avec la Région
- 1.4 Renforcer la desserte des gares de Quédillac et Montauban
- 1.5 Faire des haltes de Quédillac et de La Brohinière des pôles d'échange relais en s'appuyant sur le SDMA
- 1.6 Mieux articuler urbanisme et mobilité

Axe 2 : Encourager un usage partagé de la voiture

- 2.1 Densifier le maillage d'aires de covoiturage via un Schéma de développement
- 2.2 Expérimenter des lignes de covoiturage dynamique à l'instar des territoires limitrophes
- 2.3 Expérimenter la mise en place de véhicules en auto partage

Axe 3 : Intensifier le recours aux modes actifs

- 3.1 Mettre en œuvre le Schéma Directeur des Mobilités Actives (SDMA)
- 3.2 Renforcer la pacification
- 3.3 Mieux valoriser les sentiers de randonnée et les cheminements piétons pour des déplacements quotidiens

Axe 4 : Renforcer la communication, l'information et la sensibilisation

- 4.1 Proposer un programme d'accompagnement et de sensibilisation en matière de mobilité auprès des employeurs
- 4.2 Structurer un programme d'écomobilité scolaire
- 4.3 Faciliter l'accès à une offre de mobilité pour les publics en insertion
- 4.4 Mieux communiquer sur les offres de mobilité et organiser des événements pour promouvoir les solutions alternatives.

Conformément à l'article L1214-36-1 du code des transports, la Communauté de Communes Saint-Méen – Montauban sollicite l'avis des conseils municipaux de l'ensemble des communes du territoire sur son projet de Plan de Mobilité Simplifié.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :**

- **EMET UN AVIS FAVORABLE** au Plan d'actions mobilité de la Communauté de Communes Saint-Méen - Montauban.

Pour extrait certifié conforme au registre  
Fait à Boisgervilly, le 05/10/2024

Le Secrétaire de séance  
Pascal GRELICHE



Le Maire,  
Bernard PIEDVACHE

